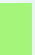





-  Territoire du chapitre 22 de la CBJNQ
-  Territoire du chapitre 23 de la CBJNQ
-  Territoire de la Convention du Nord-Est québécois
-  Territoire d'application de la procédure du BAPE

## Votre participation est importante!



**Elle influencera l'élaboration des recommandations concernant les enjeux de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium.**

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James  
383, Saint-Jacques, bureau C-220  
Montréal, Québec  
N° tél.: 514-286-4400  
N° fax: 514-284-0039  
Courriel: [information@ccej-jbace.ca](mailto:information@ccej-jbace.ca)  
Internet: [www.ccej-jbace.ca](http://www.ccej-jbace.ca)

## Consultations publiques sur l'uranium: 3e et dernière phase

Des consultations publiques sont prévues concernant les enjeux de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium sur le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ.

La Phase 3 sera consacrée à l'expression des opinions et au dépôt des mémoires des citoyens, citoyennes et des organismes.

Chisasibi, 11 novembre 2014  
Banquet Hall, 13h00 et 19h00

Chibougamau, 12 novembre 2014  
Hôtel de Ville, 19h00

Mistissini, 13 novembre 2014  
Aréna, 13h00 et 19h00



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James  
James Bay Advisory Committee on the Environment  
ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕ

## Pourquoi tenir des consultations publiques sur l'uranium?

Des projets d'exploration d'uranium ont suscité des préoccupations à plusieurs endroits au Québec, entre autres à Mistissini.

En 2014, le gouvernement québécois a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour réaliser une enquête et une audience publique sur les enjeux de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium.

La commission du BAPE et une commission du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) mènent conjointement cette consultation sur les enjeux uranifères pour le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ.

## Comment participer ?

Pour exprimer votre opinion ou présenter un mémoire (ou les deux), vous devez vous enregistrer par téléphone auprès de :

Rita Leblanc  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission BAPE  
Téléphone: 418 643-7447 poste 422  
Sans frais: 1-800 463-4732  
Télécopieur : 418-643-9474  
uranium@bape.gouv.qc.ca

Il est important de faire votre inscription avant le 30 octobre 2014 afin de permettre aux commissions spéciales du BAPE et du CCEBJ de planifier l'horaire et de réserver des plages de temps spécifiques pour chaque présentateur. Toutes les personnes souhaitant faire une présentation sont les bienvenues, mais celles qui seront inscrites au registre auront priorité.

Par ailleurs, les commissaires apprécieraient grandement que tout texte, résumé ou sommaire soit déposé avant le 30 octobre afin de leur permettre de préparer des questions en vue d'un éventuel dialogue avec les présentateurs. Ceux-ci peuvent être envoyés par télécopieur ou courriel.

## Le CCEBJ

Le CCEBJ est un comité tripartite composé de représentants des gouvernements de la Nation crie, du Québec et du Canada.

Le CCEBJ a pour mandat de surveiller la mise en oeuvre du chapitre 22 de la CBJNQ : le régime de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James.

## Le BAPE

Le Gouvernement du Québec a créé le BAPE pour mener des consultations publiques sur les impacts environnementaux de projets et sur des questions relatives à l'environnement.

Dans certains cas, le Gouvernement confie au BAPE le mandat de faire enquête et de tenir des consultations sur un enjeu d'intérêt pour tout le Québec, tel que le développement de l'uranium.